



Bilan mois de Mai 2020

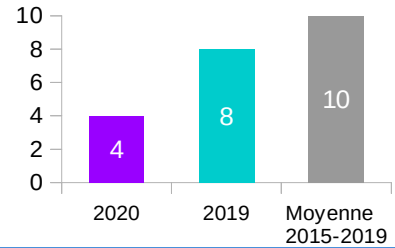
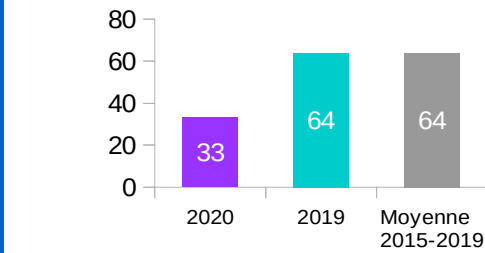
Bilan mensuel

| *valeurs non consolidées au jour de parution | Mai 2020 | Mai 2019 | 12 mois glissants |
|--|----------|----------|-------------------|
| Accidents | 10 | 14 | 129 |
| Tué(s) | 1 | 1 | 22 |
| Blessés hospitalisés (BH) | 10 | 12 | 97 |
| Blessés non hospitalisés (BL) | 2 | 1 | 68 |

MAI 2020

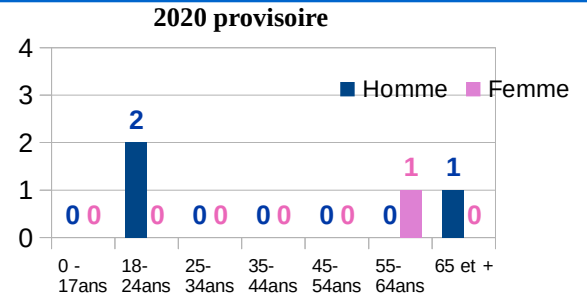
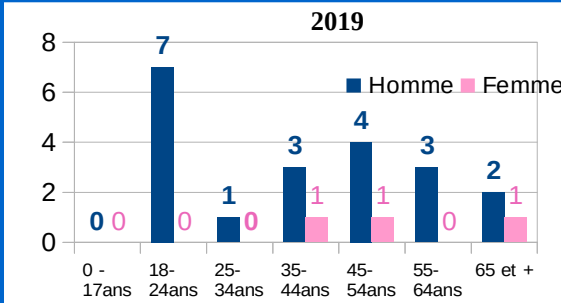
Cumul nombre d'accidents depuis le début de l'année

Cumul nombre de tués depuis le début de l'année



Direction
Départementale
des Territoires
de Tarn et
Garonne

Répartition des APAM (Auteur Présumé d'Accident Mortel) par âge et par sexe



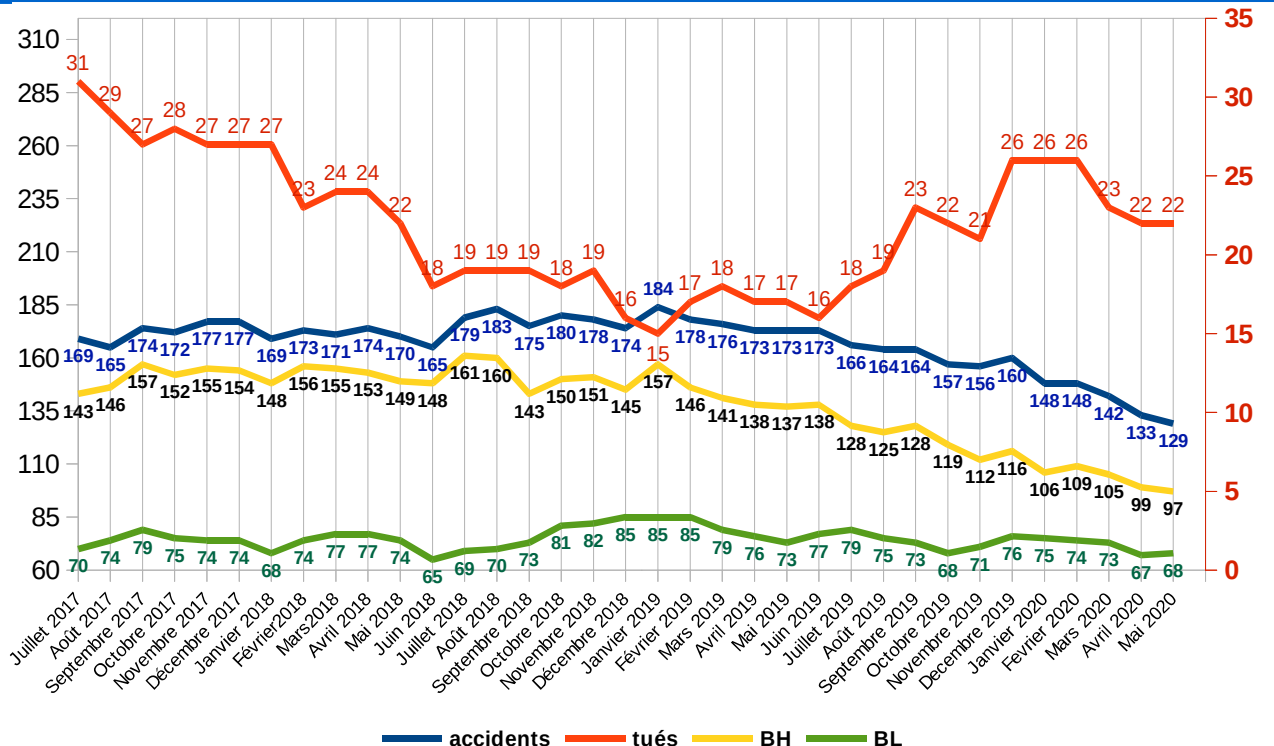
Service
Connaissances
et Risques

Nombre de tués par catégorie d'usagers depuis le début de l'année



Bureau Sécurité
et Education
Routières

Cumul 12 mois glissants Tarn et Garonne



Coordonnées
2 quai de
Verdun
BP775
82013
MONTAUBAN
05 63 22 23 24

Entre le 1^{er} et 30 mai 2020, les dispositifs de radars fixes ont relevé 4292 infractions à la vitesse sur les routes du département (6960 entre le 1^{er} et 31 mai 2019).

Entre le 1^{er} et 30 avril 2020, 2659 infractions ont été constatées (5349 sur la même période l'an dernier).

Au plan national

Bilan définitif de l'accidentalité routière en 2019

Les résultats définitifs de l'accidentalité routière 2019 sont désormais connus : près de 3 500 personnes sont décédées sur les routes de France métropolitaine ou d'outremer.

3 498 personnes sont décédées sur les routes de France (métropole et outre-mer) en 2019, soit 10 de plus qu'en 2018 (mortalité la plus basse enregistrée).

En 2019, on dénombre 56 016 accidents corporels de la circulation en France métropolitaine. 3 244 personnes ont été tuées dans les 30 jours après leur accident, dont notamment 483 piétons, 10 usagers d'engins de déplacement personnel (tels les trottinettes électriques), 187 cyclistes, 134 cyclomotoristes, 615 motocyclistes, 1 622 automobilistes, 98 usagers de véhicules utilitaires, 36 usagers de poids lourds. 66 enfants de 14 ans ou moins sont décédés, 87 adolescents de 15-17 ans, 549 jeunes de 18-24 ans, 849 seniors de 65 ans ou plus.

Pour en savoir plus : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2019-de-la-securite-routiere>



Les conseils de champions et de la Sécurité routière pour reprendre prudemment la route

À partir du 11 mai, des usagers de toutes sortes, voitures mais aussi vélos, trottinettes, scooters ou moto,... vont retrouver la route. Ils vont devoir réapprendre à la partager, retrouver leurs réflexes, découvrir un nouveau mode de locomotion pour certains. Il faudra, au volant, se détacher de son téléphone portable qui nous est devenu essentiel ces deux derniers mois. Il faudra que la joie des retrouvailles ne fasse pas oublier la nécessité d'un retour en toute sobriété...

Dans une nouvelle campagne, la Sécurité routière invite les Français à prolonger sur la route les comportements de prudence et de solidarité qui se sont si fortement incarnés pendant ces deux mois. Pour que le retour sur le bitume se passe au mieux, la Sécurité routière a également demandé aux meilleurs experts leurs conseils : reprise du volant et du guidon donc avec Jean Todt, président de la Fédération internationale automobile (FIA), Philippe Monneret, ancien vainqueur des 24H moto, et Arnaud Démare, champion de France Vélo 2017.

Pour en savoir plus :

https://www.lebureaudecom.fr/securiteroutiere/cp_emailing62_Mai2020.html



Ces mesures qui entrent en vigueur le 22 mai 2020



Lutte contre l'utilisation du téléphone et de l'alcoolémie au volant, meilleure protection des piétons, simplification de l'accès à la conduite supervisée... Ces mesures qui entrent en vigueur le 22 mai 2020.

À l'occasion du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), du 9 janvier 2018, le Premier ministre annonçait 18 mesures fortes pour faire baisser la mortalité sur les routes. Le 22 mai 2020, plusieurs d'entre elles entrent en vigueur avec le décret n°2020-605. Elles portent sur l'utilisation du téléphone au volant et la lutte contre l'alcoolémie par une extension des mesures de rétention, de suspension du permis de conduire, et sur une meilleure protection des piétons.

Par ailleurs, le décret simplifie les modalités d'accès à la conduite supervisée prévue dans la réforme du permis de conduire « Un permis pour tous », présentée par le Premier ministre le 2 mai 2019, et accroît la protection des inspecteurs et des examinateurs du permis de conduire.

Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/ces-mesures-qui-entrent-en-vigueur-le-22-mai-2020>